

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST ou acteur SST) Formation initiale

Objectifs pédagogiques :

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Public concerné et prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation sauveteur secouriste du travail.

Durée minimum de la formation initiale :

14 heures en présentiel, il conviendra d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession. Pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés, les séquences de formation peuvent être organisées de manière consécutive ou espacées d'une durée permettant de maintenir la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.

Effectif :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active et participative – **70%** de pratique – discussion de groupe – Exercices pratiques.

Moyens pédagogiques :

Outils pédagogiques : Plan d'intervention + pictogramme – plan d'actions prévention + pictogramme - recommandations et documents de l'INRS – l'aide-mémoire « sauveteur secourisme du travail ».

Matériel de simulation et d'apprentissage : un défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires – un lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (mannequin RCP adulte, enfant et nourrisson) – divers matériels pour la réalisation des simulations – matériel d'entretien des mannequins et consommables - coupe de tête articulées.

Délai d'accès, tarif et accessibilité :

Nous nous engageons en fonction de vos besoins à répondre dans un délai de 30 jours maximum pour la mise en place de cette formation.

Accueil et accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Tarif nous consulter.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Référent pédagogique et administratif M. Dupont Jérôme

Mis à jour le 11/01/2022 Ne pas jeter sur la voie publique

Évaluation et Validation :

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne dépasse pas les 2 heures.

Épreuves certificative n°1 : réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée. Évaluation sur les compétences 2, 3, 4 et 5.

Épreuves certificative n°2 : Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n°1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention. Évaluation sur les compétences 1, 6, 7 et 8.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Contenu de la formation :

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 1.1 Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - 1.2 Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. Protéger de façon adaptée
 - 2.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 2.2 Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 2.3 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
 - 3.1 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2 Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3 Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1 Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2 Identifier qui alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3 Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2 Réaliser l'action ou les actions choisie (s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisme de la prévention de l'entreprise
 - 6.1 S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2 Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1 Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2 Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1 Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2 Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3 Proposer, si possible, des pistes d'amélioration